

Certificateur PEB | certificatrice PEB habitations individuelles en RBC (blended learning)

RÉF | 5655

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Apporter au participant les connaissances et la pratique des outils nécessaires (logiciel & protocole) pour remplir le rôle de certificateur résidentiel en Région de Bruxelles Capitale. Obtenir l'attestation permettant de présenter l'examen centralisé.

En Région Bruxelles-Capitale, le certificateur | la certificatrice PEB résidentiel est la personne chargée d'établir le certificat PEB pour chaque habitation individuelle mise en vente ou en location.

Programme

Programme établi sur base des actes obligatoires à réaliser par les certificateurs agréés en Région de Bruxelles-Capitale. Formation reconnue par Bruxelles Environnement dans ce cadre.

Certification(s) visée(s)

Attestation de formation permettant de s'inscrire à l'examen centralisé en vue d'obtenir l'agrément de certificateur résidentiel (PEB) auprès de Bruxelles Environnement

Type de formation [Enseignement privé](#)

ORGANISATION

Durée

36 heures

Horaire

en journée OU en soirée

Début

agenda sur le site internet de l'organisme

Coût

635€ (jour) ou 825€ (soir)

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Connaître

Être porteur d'un diplôme d'architecte, d'ingénieur architecte, d'ingénieur civil, de bio-ingénieur, d'ingénieur industriel, de gradué en construction, ou de tout autre diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation intégrant les aspects énergétiques des bâtiments, ou aux personnes en mesure de justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une des activités soumise à un agrément dans le cadre de l'ordonnance.

La formation de Certificateur PEB comporte de nombreux éléments techniques dont l'acquisition requiert de solides bases cognitives et méthodologiques. La validation par l'examen est stricte et implique une bonne compréhension générale du contenu de la formation. Ceci ne peut se faire sans un minimum de connaissances préalables portant à la fois sur la physique du bâtiment, ses performances énergétiques et sur les méthodes utilisées (utilisation de logiciels, lecture de plans, calculs divers, etc...).

Si vous n'êtes pas certain d'avoir les pré-requis nécessaires, n'hésitez pas à contacter l'organisme par mail, en indiquant, de manière aussi synthétique que possible, votre profil (diplômes, expériences, acquis divers, etc...).

La personne souhaitant s'assurer que:

- son diplôme de l'enseignement supérieur sanctionne une formation intégrant les aspects énergétiques des bâtiments;
- l'activité dans laquelle il/elle peut justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans fait bien partie des activités soumises à l'agrément;

peut consulter l'administration afin de ne pas suivre la formation sans certitude d'obtenir l'agrément en cas de réussite et de satisfaction aux autres conditions. Bruxelles Environnement émettra un avis après avoir reçu le cursus détaillé du candidat certificateur, comprenant une présentation synthétique du contenu des cours, pour l'année académique suivie. L'adresse à laquelle la demande peut être envoyée est : agrementskenning@environnement.brussels. Il n'y a pas de formulaire particulier à soumettre.

Dispenses :

Afin de savoir si vous avez droit à une éventuelle dispense, veuillez contacter Bruxelles Environnement par email à l'adresse suivante :

formationsbatidurable@environnement.irisnet.be

Remarques

Formation complémentaire facultative "SketchUp" - outil pour Certificateur | Certificatrice et Conseiller | Conseillère PEB.

L'organisme dispense aussi la formation de Conseiller | Conseillère PEB.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Complétez le formulaire de pré-inscription en ligne sur le site internet de l'organisme. Ne pas vous rendre sur place (pas de permanence).

Organisme

EETQ - Environment & Economics for Total Quality

Avenue de Tervueren 81

1040 Bruxelles

Tél: 0486 73 86 23

<http://eet-totalquality.com/fr/formations>